

2 - Adopter une attitude responsable

2.1) Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement.

2.2) Je protège ma vie privée en ne donnant sur internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal.

2.3) Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit.

2.4) Je m'interroge sur les résultats des traitements informatiques (calcul, représentation graphique, correcteur...).

2.5) J'applique des règles de prudence contre les risques de malveillance (virus, spam...).

2.6) Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde).

2.7) Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective.

B2i
! Domaine 2

2.1) Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement.

- Lire et commenter la charte de l'établissement et la faire signer aux élèves dans le cadre ordinaire d'un cours.
- Rappeler régulièrement aux élèves le bon usage de cette charte au cours de séances utilisant l'informatique.
- Afficher la charte dans les lieux disposant de matériels informatiques.
- La charte d'usage des TIC, indispensable dans un milieu éducatif, précise les conditions d'utilisation des services et du matériel. Elle a pour principal objectif de sensibiliser, de protéger et de responsabiliser les élèves.
- La charte doit être expliquée aux élèves tout au long de leur scolarité au collège et on doit veiller à ce qu'ils la comprennent, en acceptent la nécessité et l'appliquent. Le vécu de l'élève et ses connaissances sont nécessaires pour y donner du sens.
- La procédure d'alerte en cas d'incident de filtrage des sites internet doit aussi leur être présentée (ces incidents doivent être signalés au service académique en charge de la sécurité, via le chef d'établissement).
- Une charte peut être composée et écrite en présence des jeunes. En classant eux-mêmes ce qui est autorisé et ce qui est interdit, leurs droits et leurs devoirs, ils s'approprient son contenu. Le travail d'appropriation de la charte peut être réalisé notamment durant l'heure de vie de classe, en éducation civique...
- L'item sera validé si l'élève fait référence, oralement lors d'exposés ou dans un rapport annexé à sa production, aux éléments de la charte d'usage qu'il a mis en œuvre.

2.1) Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement.



Ce que je dois retenir :

B2i	LE B2i Brevet Informatique et Internet	Niveau : tous Thème: B2i
------------	---	-----------------------------

2.2) Je protège ma vie privée en ne donnant sur internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal.

- Demander aux élèves de se connecter (en cours ou de manière autonome) à : http://www.droitdunet.fr/telechargements/guide_blog_net.pdf, de lire le document et de renseigner un questionnaire.
- Même type d'activité à partir de : http://www.droitdunet.fr/par_profils/profil.phtml?it=3&type=profil_junior
- Demander aux élèves de faire le jeu à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr/index.php?id=86>
- Prévoir une évaluation ponctuelle à l'oral ou à l'écrit des connaissances acquises quelque temps plus tard.
- Sensibiliser les élèves à ce sujet lors des activités informatiques.
- Certaines pratiques pédagogiques nécessitent l'inscription des élèves à un site ou à un service web. Ce type d'inscription ne peut se faire qu'avec l'autorisation du représentant légal. D'autre part, lors de toute navigation, les élèves peuvent être confrontés à une demande d'informations personnelles (sur des forums, par l'intermédiaire de formulaires...).
- Fournir ces informations peut entraîner des risques (courriers non désirés, atteinte à la vie privée, sollicitations...).
- Les élèves doivent prendre conscience de la nécessité d'une certaine prudence et avoir le réflexe de se faire conseiller par un adulte faisant partie de la communauté éducative.
- Cet item peut être validé pour l'élève qui aura montré, lors de la participation à des forums, échanges, listes de diffusion, blogs, qu'il a maîtrisé et limité la diffusion des informations privées.
- L'élève pourra aussi faire la preuve de son attitude réfléchie au cours de débats, d'échanges, ou dans ses déclarations. Ces échanges peuvent avoir lieu par exemple durant l'heure de vie de classe, ou en éducation civique...

2.2) Je protège ma vie privée en ne donnant sur internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal.



Ce que je dois retenir :

2.3) Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit.

Il n'est pas toujours facile de distinguer les utilisations permises de celles qui nécessitent une demande d'autorisation.

Au collège, l'objectif de cet item est de vérifier que l'élève s'interroge sur les droits liés aux documents (textes, images, sons, films...) qu'il souhaite utiliser ou diffuser, et qu'il adopte une attitude appropriée.

- Demander aux élèves de consulter ces sites (pendant un cours ou en accès libre), de renseigner un questionnaire.

http://www.foruminternet.org/telechargement/documents/guide_musique20050320.pdf

<http://www.droitdunet.fr/juniors/>

- Prévoir une évaluation ponctuelle quelque temps plus tard.
- Sensibiliser les élèves à ce sujet lors des activités informatiques.
- Utiliser, lors de recherches documentaires collectives, des sites internet offrant des œuvres réutilisables et spécifiant leurs conditions d'utilisation.
- Citer systématiquement les sources lors d'une production.
- Toutes productions ou diffusions associant des ressources extérieures à l'activité peuvent donner lieu à la validation de cet item

2.3) Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit.



Ce que je dois retenir :

2.4) Je m'interroge sur les résultats des traitements informatiques (calcul, représentation graphique, correcteur...).

Le traitement informatique se fait à partir de données et d'un algorithme (suite organisée de calculs). L'un ou l'autre de ces éléments peut être mal choisi ou mal saisi, et induire des résultats ou des représentations erronés. L'élève doit prendre l'habitude de solliciter ses connaissances pour apprécier ces résultats.

- Vérifier que l'élève relit ses productions après les avoir imprimées.
- Inciter l'élève à réfléchir sur la cohérence des résultats obtenus avec un tableur.
- L'item peut être validé pour tout élève qui met en œuvre des stratégies afin de déceler d'éventuelles erreurs dans les traitements informatiques (résultat d'un calcul, validité d'un graphique, d'une correction orthographique, d'une traduction automatique...).

2.4) Je m'interroge sur les résultats des traitements informatiques (calcul, représentation graphique, correcteur...).



Ce que je dois retenir :

B2i	LE B2i Brevet Informatique et Internet	Niveau : tous Thème: B2i
------------	---	-----------------------------

2.5) J'applique des règles de prudence contre les risques de malveillance (virus, spam...).

L'utilisation d'Internet peut entraîner des risques pour l'élève, pour ses données ou pour le matériel. Appliquer des règles élémentaires de prudence est nécessaire.

- Demander aux élèves de consulter les sites suivants (pendant un cours ou en accès libre) et de renseigner un questionnaire.

http://www.protegetonordi.com/rub_ados/default.html

http://www.droitdunet.fr/par_profils/profil.phtml?it=3&type=profil_junior

- Prévoir une évaluation ponctuelle à l'oral ou à l'écrit des connaissances acquises quelque temps plus tard.
- Solliciter les élèves sur ce sujet lors des activités en salle informatique.
- L'item peut être validé pour tout élève qui respecte la bonne utilisation des mots de passe, détruit les messages et les fichiers douteux, qui veille à mettre à jour et utiliser les antivirus, et/ou évite les pratiques susceptibles de lui occasionner des courriers indésirables.

2.5) J'applique des règles de prudence contre les risques de malveillance (virus, spam...).

**Ce que je dois retenir :**

2.6) Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde).

- Insister sur l'importance de la confidentialité du mot de passe.
- Ne pas faire écrire le mot de passe sur le carnet de correspondance.
- Conseiller de choisir un mot de passe combinant lettres et chiffres.
- Éduquer les élèves à « Enregistrer sous... » en début de séance, puis « Enregistrer » plusieurs fois dans une séance.
- Cet item pourra être validé pour tout élève qui a acquis l'habitude de sécuriser ses données. Cette validation peut se faire par exemple par concertation de l'équipe pédagogique à la fin d'une année scolaire.

2.6) Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde).



Ce que je dois retenir :

2.7) Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective.

Certains élèves acquièrent des compétences informatiques plus vite que d'autres. Il s'agit de valoriser ce que l'élève sait faire et de l'inciter à mettre ces compétences au service du groupe.

- Produire des documents numériques composites dans des travaux de groupes.
- Écrire un texte à plusieurs : résumé de cours, exposé, création de site Internet.

Dans cette production, chacun doit respecter les droits.

Il faut également apprendre aux élèves à sauvegarder une production collective dans un espace de groupe, afin de respecter la confidentialité des identifiants personnels. Cette fonctionnalité est disponible sous les ENT (Espaces Numériques de Travail).

- Cette attitude peut être constatée lors de travaux collectifs autour de projets (tels que projets d'action culturelle, réalisation d'un journal...), lors des itinéraires de découverte, de recherches documentaires ou autres travaux pratiques (travail en binôme).

2.7) Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective.



Ce que je dois retenir :